

LOIRE FOREZ Environnement

Une charte de l'éolien comme paravent à l'ambition des promoteurs

Les membres de Loire Forez Agglomération (LFA) ont adopté à l'unanimité la charte de l'éolien, après deux ans de rédaction. Un document aux services des communes confrontées à l'appétit des multinationales pour leur gisement de vent.

Loire Forez aggro (LFA) a ratifié une charte posant les bases de l'approche d'un projet éolien sur son territoire. « Un document visant à apaiser, à protéger les communes », amon- tait Jérôme Peyer, vice-président délégué à la transition énergétique et l'environnement. Partant du constat que, au cours des années 2000 jusqu'au début des années 2010, les maires de petites communes ciblées par des promoteurs, se trouvaient seuls pour valider ou non un projet, l'Agglo a décidé d'agir, de manière consultative. « Le désarroi est grand pour un maire face à une multinationale, qui peut aborder de manière financière et opaque des riverains et des élus locaux. Les décisions prises peuvent ensuite provoquer des distensions durables au sein d'un village. » L'exemple est donné à Gumières et à la Grand Caire, où des projets sont en procédure judiciaires depuis des années.

« Des promoteurs sont allés voir des riverains en catimini »

La compétence de la transition vers l'éolien ne dépend pas de LFA, mais de l'État. « Cette



Exemple d'éoliennes au-dessus de crêtes boisées. Photo d'illustration Progrès

charte n'est pas pour ou contre l'éolien. L'intercommunalité n'a aucun pouvoir décisionnaire. Le document est un outil à disposition des communes. » Elle est travaillée autour de trois axes, dont le premier est la gouvernance et la transparence. Les porteurs de projet qui souhaiterait implanter des éoliennes sur un secteur devront en prévenir la commune concernée, l'agglo, mais aussi les communes autour d'un rayon de 6 km. Un comité de suivi sera mis en place avec des représentants de chaque commune et LFA.

« Pour s'organiser collectivement et être garant de la qualité

du projet. » LFA propose alors son appui d'ingénierie et politique pour que le comité étudie le projet sérieusement. Il émet ensuite un avis au regard des résultats. Les communes prennent ensuite leur délibération. Avant cela, la concertation se sera élargie aux habitants tout comme les propriétaires fonciers. « Pendant des années, des promoteurs sont allés voir des riverains en catimini pour proposer des baux emphytéotiques, sans expliquer exactement de quoi il s'agissait. »

Le « pacte fiscal de solidarité » constitue d'ailleurs le second axe. Il permet d'éviter aux com-

munes de prendre des décisions isolées. Pour les futurs projets, les retombées économiques seraient divisées ainsi : 25 % pour les communes d'accueil, 10 % pour les communes riveraines (contre 0 % dans le droit commun), 34 % pour l'intercommunalité (contre 49 % dans le droit commun), 30 % au Département et 1 % à la Région. « Le pacte est validé si aucune commune ne prend de délibération concernant le projet avant avis du comité. C'est une sorte de carotte de solidarité. Elle a un effet double, car elle est politique et fiscale. »

Jérôme DELABY

« On ne sera pas juge et partie »

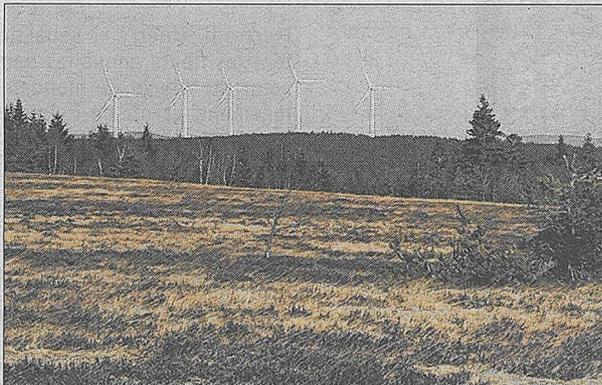
Le troisième axe est celui qui englobe les deux autres : le respect de l'environnement et la maîtrise des impacts. Un porteur de projet devra proposer une réelle efficacité énergétique. « Des études, qui ne sont pas sous tutelle des développeurs, seront engagées » explique Jérôme Peyer, vice-président délégué à la transition énergétique et l'environnement. Et le cycle de vie des éoliennes sera suivi, jusqu'au démantèlement. Le projet devra respecter les paysages, les ressources en eau, la biodiversité. Mais aussi une distance minimum de 700 m avec les habitations, pour les nuisances sonores. Loire Forez aggro s'engage par ailleurs à ne pas entrer au capital des sociétés porteuses de projet. « On ne sera pas juge et partie. D'autant que notre plan climat air énergie se porte sur la filière bois' et le solaire. Nous n'aurions pas d'intérêt. » L'objectif de la charte est de protéger les maires de décisions hâtives et irréversibles. « LFA travaille pour les communes, et non pas l'inverse. »

« De nouveaux projets risquent de fleurir après les élections »

Une quinzaine de communes du territoire de Loire Forez aggro (LFA) disposeraient d'un potentiel éolien. Des rabatteurs de multinationales écumant le territoire à la recherche du meilleur couloir de vent pour s'implanter. Ces communes ont été concertées pour élaborer la charte, afin d'éviter les situations dans lesquelles sont embourbées Gumières et la Grand Caire, près de La Chamba, depuis plus de 10 ans.

« C'est un guide pour les prochains maires »

Marc Dupuis, secrétaire de l'association Vent du Haut Forez, se bat contre un projet d'implantation de cinq éoliennes sur la crête



simulation effectuée par Vent Du Haut Forez de puis l'extrémité nord des Hautes Chaumes à la Lite. Photo Progrès/Vent du haut Forez

du Grand Caire, mené par une société détenue par le n°2 de l'éolien

toujours en appel contre les permis de construire. On a perdu l'appel contre le défrichement fin janvier. On étudie la possibilité de saisir le Conseil d'État. On est aussi en appel contre l'autorisation d'exploiter. » La lassitude se fait sentir. « On commence à perdre pas mal de choses... Mais on ira jusqu'au bout ! » Marc Dupuis commente la rédaction de cette charte : « Elle a le mérite d'exister. Elle pourra avoir un impact sur les futurs promoteurs, mais elle n'est pas opposable, c'est ce qui m'inquiète. »

Claude Ferrari est lui président de l'association pour la protection du patrimoine et de l'environnement (APPE). Il se bat contre l'im-

plantation de huit éoliennes portée par la société ABO Wind. Société française déjà remise en cause par les tribunaux. « On a été débouté fin 2018, mais on est parti en appel et on est confiant. Leur projet à Saint-Clément-de-Valorgue (63) à 300 mètres d'ici a été débouté. On a les mêmes arguments que les associations de cette vallée, donc on a bon espoir. » L'APPE a été consultée pour établir la charte, et Claude Ferrari s'en réjouit : « C'est un appui pour les prochains maires. De nouveaux projets risquent de fleurir après les élections. Elle permettra de défendre leurs positions et avoir une meilleure approche. C'est un guide. »